

## SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 14 février 2024 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 38.

### CA24-007 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

### CA24-008 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 11 janvier 2024, avec dispense de lecture.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### CA24-009 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	198 915,73 \$
Total des dépenses préautorisées :	294 351,54 \$

<b><u>GRAND TOTAL :</u></b>	<b><u>493 267,27 \$</u></b>
-----------------------------	-----------------------------

### CA24-010 / NOMINATION / POSTE DE GÉOMATICIEN

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier de géomaticien;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne, puis à l'externe tel que prévu à la convention collective;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la nomination de Jhoanna Munoz

au poste permanent à temps plein (35 heures par semaine) de géomaticienne à l'échelon 2 de la classe 6 de la convention collective, à compter du 15 février 2024.

#### CA23-011 / MANDAT TEMPORAIRE / SUPPORT EN GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution CA23-090 autorisant un mandat d'heures supplémentaires à Marie-Pier Landry, conseillère au développement agricole;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en géomatique sont encore importants;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise un mandat de travail supplémentaire via une banque de 24 h, pour un maximum de 4 h par semaine, à compter du 19 février, accordé à Marie-Pier Landry pour apporter un support au service de l'aménagement en géomatique. Il est entendu que les sommes nécessaires seront prises à même le budget administration et aménagement.

#### CA24-012 / FIN DE PÉRIODE DE PROBATION / MADAME SOPHIA RATTÉ

CONSIDÉRANT QUE Sophia Ratté est titulaire d'un poste de conseillère au développement local et intermunicipal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation du rendement, le directeur général et greffier-trésorier, en tant que supérieur immédiat, recommande la réussite de la période de probation;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette confirme la réussite de la période de probation de Sophia Ratté au poste de conseillère au développement local et intermunicipal.

#### CA24-013 / COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ANALYSE DES OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS / INCENDIE

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour des services professionnels en incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de gestion contractuelle de la MRC prévoit que le comité administratif doit nommer les membres du comité de sélection pour l'analyse des offres pour services professionnels, ainsi que le secrétaire du comité;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Ian Landry, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC, Marie-Pier Martel, coordonnatrice aux affaires juridiques à la MRC et Alain Côté, consultant en tant que membres du comité d'analyse des offres dans le cadre de l'appel d'offres INC-2024-01. Il est de plus convenu de nommer Anick Beaulieu, directrice des services administratifs et greffière-trésorière adjointe à la MRC en tant que secrétaire du comité.

CA24-014 / ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE / INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la résolution CA23-093 concernant l'acceptation d'une soumission pour la réalisation de plans préliminaires relativement au projet de rénovation potentielle du 23, rue de l'Évêché Ouest;

CONSIDÉRANT QUE des services d'ingénierie sont requis pour la complétion du projet de plans préliminaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Tetra Tech à cet effet;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte l'offre de services de la firme Tetra Tech relativement au projet de plans préliminaires dans le cadre d'une rénovation potentielle du 23, rue de l'Évêché Ouest, au montant de 13 440 \$, taxes non incluses.

**AUTRES**

CA24-015 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

---

FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

---

JEAN-MAXIME DUBÉ  
Dir. gén. et greff.-trés.